

Bruxelles, le 26 avril 2021,

Avis 2021 / 05

Avis relatif au Plan transversal de transition écologique

Introduction

Le 04 mars dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture son projet de plan transversal de transition écologique.

Ce projet de plan vise « *la mise en application d'une transition écologique dans chacune des compétences de la FWB, de la concrétiser au sein de sa gestion quotidienne et de celle de ses organismes et de l'encourager dans les institutions qu'elle subventionne. A travers cette démarche, la Communauté française démontre sa volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux suivants :*

- *La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;*
- *La réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;*
- *L'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires pour réduire le plus possible les risques du changement climatique pour l'homme et la biodiversité. (...) »*

Vu le caractère transversal de ce plan, le Ministre-président, Pierre-Yves Jeholet a sollicité l'avis du Conseil d'avis de l'ONE. Toutefois, dans la mesure où très peu de points concernent directement le secteur de l'enfance, ce qui est regrettable, le Conseil d'avis s'interroge sur l'objectif de cette démarche consultative qui lui est adressée.

Par ailleurs, ce projet de plan revêt à l'état actuel essentiellement d'une déclaration d'intentions sans priorités, sans objectifs ni indicateurs précis. Le Conseil d'Avis plaide pour que le plan se transforme rapidement en une véritable feuille de route avec un calendrier et un monitoring régulier en matière d'objectifs fixés et de modalités de concertation (misant notamment sur les lieux de concertation établis à tous les niveaux de pouvoirs¹).

¹ À titre d'exemple, la FWB est de manière générale en défaut de concertation interprofessionnelle (sur le plan de relance européen, ou ici sur le plan de transition écologique) du fait de la non mise en œuvre du conseil économique et social de la FWB.

1. Remarques générales :

Le Conseil d'avis voit positivement les perspectives écologiques (sous-tendues par ce projet de plan) indispensables à notre planète et qui donnent de l'espoir pour le futur. Il faut cependant les intégrer à une approche globale des politiques de l'enfance qui nécessitent un renforcement structurel. On ne peut en effet pas bâtir une société durable sur un désert social !

Le Conseil d'avis plaide également pour que le plan vise une volonté politique forte ET commune pour un réel changement, plutôt que de tableur sur des responsabilités individuelles, en touchant TOUS les secteurs et prioritairement les plus polluants.

Le Conseil regrette que le projet de plan se focalise sur « l'élève » et non sur l'enfant. Le prisme scolaire est privilégié (sensibilisation des enseignants et non des animateurs extrascolaires ou des professionnels petite enfance) alors que l'ensemble des lieux éducatifs devraient être ciblés. L'alimentation, les déplacements ou encore l'aménagement du milieu concernent aussi l'ATL, la Petite Enfance ou encore la PSE.

Le plan de transition écologique doit s'accompagner d'un changement de paradigme adopté et conscientisé par l'ensemble des acteurs des politiques de l'enfance, se traduisant dans les projets éducatifs, réfléchi en équipe, accompagné par des outils de sensibilisation, d'information et de formation... sans surcharge administrative. Des moyens complémentaires doivent aussi être accordés pour matérialiser les évolutions.

2. Concernant les axes :

Axe 1 - Mobilité : Développer une politique de mobilité éco-responsable au sein des compétences de la FWB

Il semble y avoir une confusion entre des actions à mener à l'échelle de l'administration de la FWB et à l'échelle des services subventionnés (dans le cas des écoles, cela fait une belle différence). N'aurait-il pas été préférable d'avoir deux documents distincts ?

L'articulation avec les plans régionaux n'est pas claire non plus : certaines problématiques n'apparaissent pas du tout (rien sur les transports en commun par exemple) alors que dans d'autres domaines le plan semble marcher sur les platebandes régionales sans se soucier de ce qui existe déjà (par exemple les plans de déplacements scolaires en Région Bruxelloise ou le Label Entreprise Ecodynamique).

Le plan devrait aussi sans doute tenir compte des distinctions entre Bruxelles et la Wallonie et entre rural et urbain. Les enjeux de mobilité ne sont pas les mêmes à Bruxelles, à Lasne, à Seraing ou à Viroinval...

- Action 1.1.1 : Définition d'indicateurs de mobilité :
 - o Au niveau des travailleurs, il existe l'obligation (fédérale) d'enquête déplacements domicile-lieu de travail qui doit être réalisée tous les 3 ans dans toutes les entreprises et les organismes publics de 100 travailleurs (et dans tous les sites de plus de 30 travailleurs). Cette enquête, qui aura lieu cette année à nouveau, permet d'avoir déjà (notamment) une idée des déplacements des travailleurs et de leurs modes de déplacements.
https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile_travail
 - o Un des indicateurs pourrait concerner le nombre de kilomètres ou le nombre de déplacements (et/ou les émissions de CO2) économisés grâce à des modes d'organisation du travail favorisant la mobilité (télétravail et nouveaux horaires de travail).

- Action 1.2.1 : Elaboration de plans de mobilité :
 - o à Bxl, il existe déjà une obligation de Plan de déplacement d'entreprise. Pour les travailleurs des entités basées à Bxl, c'est cet outil (obligatoire dans les entreprises/organismes de plus de 100 travailleurs) qui devrait être utilisé si l'entité le permet plutôt qu'un plan de mobilité « maison » car c'est une obligation légale. <https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/les-plans-de-deplacements/plan-de-deplacements-entreprise>
 - o La mention « les plans viseront, le cas échéant, à améliorer la mobilité et contribuer à l'utilisation des transports respectueux de l'environnement... » est interpellante. Quelle serait l'utilité d'un plan de mobilité qui n'aurait pas pour objectif d'améliorer la mobilité (en l'occurrence, durable - c'est peut-être le mot manquant) ? La mention « le cas échéant » est clairement de trop si l'on veut que la démarche de plan de mobilité ou de PDE contribue à réaliser des améliorations environnementales...

- Action 1.3.1 : Développement de la mobilité douce :

Option intéressante si cela favorise aussi l'utilisation des espaces extérieurs mais il faut du personnel encadrant et une sensibilisation du personnel et des enfants et donc... un statut pour les accueillantes extrascolaires.

- Action 1.3.2 : Soutien au covoiturage :

A côté de l'idée essentielle de donner un accès à une plateforme de covoiturage, il faut aussi que le covoiturage soit organisé par l'employeur (cela signifie qu'une convention doit être passée avec les travailleurs qui recevront alors une attestation de covoiturage, ce n'est donc plus du covoiturage informel) afin de permettre aux travailleurs d'avoir accès à la déduction fiscale ad hoc, qui rend le dispositif très intéressant financièrement. C'est sans coût (à part la base de donnée) pour l'employeur et c'est un véritable avantage pour les travailleurs.

- Action 1.4.1. : Améliorations des infrastructures de mobilité verte :

Ce point devrait concerner tous les bâtiments qui sont des lieux de travail. Au niveau de l'infrastructure, cela peut aussi concerner par exemple du stationnement sécurisé pour les vélos, des vestiaires qui permettent aux cyclistes de se changer, de se doucher et de conserver leurs effets dans des casiers sécurisés, d'effectuer un entretien de base, des places de parking préférentielles pour les covoitureurs, etc. Il faut pouvoir assurer la sécurité des enfants et aménager l'espace pour le rendre agréable.

Intérêt aussi d'aménager les espaces extérieurs **des milieux d'accueil petite enfance** (pas que l'école) ...

- Action 1.5.1. : Promouvoir les modes de déplacements internationaux respectueux de l'environnement.

*Dans le cadre du programme Erasmus et des déplacements internationaux, les établissements d'enseignement supérieur informeront et sensibiliseront les étudiants aux différents modes de déplacements envisageables. **Comme par exemple ?***

- Action 1.5.2. : Compensation des émissions carbone résultant de la mobilité internationale.

*Cette action vise à développer un programme de compensation des émissions de dioxyde de carbone résultat de la mobilité internationale des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment via un programme de plantation d'arbres. **Où ? Par qui ? Et combien ?***

Axe 2 - Infrastructures immobilières : Soutenir l'évolution des infrastructures immobilières dans leur transition environnementale et énergétique

- Action 2.2.1 : Des infrastructures immobilières appartenant à la FWB
Si rénovation des bâtiments : nécessité de prévoir un accompagnement des PO et des primes conséquentes à la rénovation
- Action 2.2.2 : Des infrastructures immobilières des secteurs subventionnés
Ne pas oublier les crèches dans la liste et quid de la compétence de la RW en matière de subventions à l'infrastructure ?
- Action 2.2.3 : Déploiement d'éco-crèches

Le verre n'est pas utilisable en crèche. L'inox pourrait l'être, en remplacement du plastique, mais il est beaucoup plus coûteux, tout comme le sont les jouets et le mobilier écologiques.

Les repas BIO et locaux : Oui, à condition qu'ils soient accessibles financièrement à tous les enfants et que les cadres de MA soient renforcés en lien avec la réforme Accueil ... Les productions BIO actuelles ne sont pas en mesure de fournir toutes les collectivités et certainement pas en local. Un dialogue avec l'AFSCA doit être engagé dans ce cadre.

Point à préciser absolument : la gestion de l'eau. Qu'est-ce qu'une bonne gestion de l'eau ? Couches lavables : incitant pour les parents alors ou ... ? pas au détriment du bien-être de l'enfant et l'usage de langes lavables demande de la main d'œuvre, ... => qui va assumer le surcoût ?

Oui à des bourses pour l'achat de matériel éco responsable (Oui si l'ONE finance progressivement du matériel durable, des jeux, du mobilier extérieur... dans du matériau durable) ... mais cette transition ne peut pas couler au MAE et une sensibilisation des professionnels des MAE est indispensable (cohérence, objectifs, intérêt pour l'enfant des éco crèches...) ; Dans ce point, on ne parle pas des aménagements des espaces extérieurs, or, c'est aussi de la transition écologique.

Axe 3 - Marchés publics : Intégrer la transition écologique au cœur des marchés

- Action 3.4.1 : Promouvoir l'achat de l'usage des biens
Dans le secteur enfance aussi ? (Mais de nouveau dans un projet intégré) !

Axe 4 - Adaptation comportementale : la transition écologique, une préoccupation commune

- Action 4.1.1 : Développer la gestion électronique des documents
La digitalisation a aussi un coût écologique non négligeable. La virtualisation des serveurs ne suffit pas à l'annuler. Le passage au numérique n'implique pas l'abandon complet du papier et une évaluation du gain écologique réel est nécessaire en amont avant d'assumer le fait qu'il existe par défaut. digitalisation => ce terme nous inquiète s'il n'est pas opérant ni utile pour les acteurs de terrain. Donc ok si cela aide les PO mais il faut les outiller (accompagnement indispensable) tant sur le plan des compétences que du matériel.
- Action 4.3.1. : Cadastre et monitoring énergétique. Un cadastre énergétique des bâtiments sera réalisé. *L'action vise également à en assurer un monitoring / un suivi continu automatisé (énergie, eau, déchets...).* **De quels bâtiments s'agit-il ? Sont aussi concernés les propriétés des OIP ?**

- Action 4.4.1 : Instauration d'un label/charte « organisme éco-responsable'
Des labels "éco-responsable" existent déjà (en tout cas au niveau des entreprises) : vérifier dans quelle mesure cela ne fait pas doublons avec l'existant ou s'en inspirer pour ne pas réinventer ce qui existe déjà. En outre, la stratégie de culpabilisation individuelle a montré ses limites il y a bien longtemps. Les jeunes font partie du public le plus sensibilisé à la question de l'impact humain sur l'écologie et la biodiversité. Une politique forte de transition écologique ne devrait pas miser sur une responsabilisation (voire culpabilisation) individuelle, mais viser les secteurs et les entreprises les plus polluantes.
Nb : La question des labels et la notion d'éco-crèches n'est pas souhaitable selon nous et risque d'inciter une logique à deux vitesses entre les MAE devenus éco-crèches et les autres. Nous ne souhaitons pas soutenir une nouvelle forme de marchandisation du secteur
- Action 4.4.2 : Identification de référents pour une transition écologique
Quel sera l'interaction entre ces référents et les représentants syndicaux du CPPT (ou autre lieu de concertation sur la politique environnementale de l'entreprise) ? Devrait-on prévoir qu'ils soient invités une fois par an au minimum dans cette instance ? Cette mission sera-t-elle intégrée et financée via la réforme des normes d'encadrement ?
- Action 4.5.1 : Appel à projets environnementaux pour le secteur de la Jeunesse
Quid des tout-petits accueillis en crèche ou des enfants plus jeunes ?
- Action 4.5.2 « soutien à la recherche » :
Le Conseil d'Avis recommande de veiller également au soutien des recherches en sciences humaines et dans le domaine de la santé sur les questions du climat, de l'environnement ou des énergies renouvelables, en parallèle des recherches dans le domaine des sciences naturelles. Il est essentiel de pouvoir étudier les liens entre le changement climatique et les inégalités sociales et de genre en vue de ne pas renforcer le développement ou l'aggravation de ces dernières. Par exemple, il existe déjà des études qui montrent que les femmes sont plus durement impactées en cas de catastrophes naturelles. La lutte contre les changements climatiques et de manière générale la transition écologique doit prendre en compte l'ensemble des populations dans leurs spécificités.

Axe 5 - Formation, information, sensibilisation : La connaissance, moteur de la transition écologique

Chapitre 5.2 :

Organiser une sensibilisation ciblée pour les secteurs comme le nôtre, sinon ça ne prendra pas sur le terrain.

- Action 5.3.2 : activités audiovisuelles
La RTBF n'est mentionnée qu'une fois, en passant. Pourtant, le citoyen belge moyen n'est sans doute pas capable d'expliquer en 3 phrases en quoi consiste le changement climatique... On peut aussi s'interroger sur le discours porté par les médias subventionnés, surtout quand on voit la place qu'occupe chez eux la publicité pour des industries dont les objectifs vont clairement à l'encontre de l'objectif de décarbonisation de l'économie et de transition écologique (automobile, malbouffe, produits chimiques toxiques, etc). La FWB n'a-t-elle aucun pouvoir à ce niveau ?

Chapitre 5.4 : Formation

Former les professionnels de l'enfance aussi

- Action 5.4.2 : des outils pédagogiques

Idée intéressante mais il ne faut pas oublier les professionnels de l'enfance, importance que certains outils soient créés pour eux ou alors adaptés tout simplement, le volet impact santé ne devant être oublié.